

**MÉMOIRE DÉPOSÉ POUR LA
COMMISSION SPÉCIALE SUR
LES DROITS DES ENFANTS ET LA
PROTECTION DE LA JEUNESSE**

POUR LA RÉGION
DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

Comité de travail

Caroline Gaudreault, directrice de la protection de la jeunesse

Christine Asselin, avocate et coordonnatrice professionnelle – contentieux secteur jeunesse

Donald Aubin, directeur de santé publique

Gilles Gagnon, président-directeur général adjoint

Hélène Boivin, directrice des programmes en déficience intellectuelle, trouble envahissant du développement et déficience physique

Julie Labbé, présidente-directrice générale

Julie Lavoie, directrice des programmes en santé mentale, dépendance et jeunesse

Marc Thibeault, directeur général adjoint

Marie-Gabrielle Moreau, conseillère cadre aux communications et partenariats internes

Vanessa Boivin, adjointe aux communications et aux affaires gouvernementales

Nous souhaitons remercier toutes les personnes ayant participé aux activités de consultation et à la validation des contenus

Dépôt légal

ISBN : 978-2-550-85954-3

Janvier 2020

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Le CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean | 5 |
| Les services sociaux en jeunesse au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean | 5 |
| Sommaire | 5 |
| Préface..... | 5 |
| Méthodologie | 6 |
| L'organisation et le financement des services de première ligne et de protection de la jeunesse | 7 |
| La pyramide de services..... | 7 |
| La survie d'un programme dépend trop souvent de l'individu qui le porte..... | 7 |
| La segmentation des services — jeunes en difficulté (JED), évaluation, application des mesures et hébergement — génère d'importants défis d'arrimage..... | 8 |
| Manque de ressources au niveau de l'hébergement..... | 9 |
| Le nouveau fonctionnement des ressources de type familial (RTF) présente certaines limites | 10 |
| Un vaste territoire dont l'étendue implique de considérer significativement la durée de déplacement des professionnels | 11 |
| Sous l'angle du financement..... | 11 |
| L'accessibilité aux services spécifiques (première ligne) et spécialisés pour les enfants et les parents... .. | 12 |
| Manque de sensibilisation aux opportunités de dépistage de la négligence..... | 12 |
| L'intégration des services..... | 13 |
| Méconnaissance des services en jeunesse et de l'offre du réseau communautaire | 13 |
| Initiative « Action dans la communauté » à Dolbeau-Mistassini | 14 |
| L'arrimage et la communication sont complexes entre les programmes et les services | 15 |
| La démarche associée au PSI et au PSII n'est pas pleinement actualisée | 15 |
| L'impact des interventions sur le devenir des jeunes issus du système | 16 |
| Manque de soutien pour la transition vers l'âge adulte | 16 |
| Besoin de services au-delà de l'épisode, pour contribuer à la création d'un environnement favorable..... | 17 |
| L'évolution des conditions d'exercice et des pratiques cliniques des intervenants, la formation, le soutien et l'encadrement clinique et les charges de travail | 18 |
| Les besoins de formation (initiale et continue) sont systémiques | 18 |
| Difficultés concernant la stabilité des équipes..... | 19 |
| La reddition de compte et les obligations administratives génèrent des délais supplémentaires dans les interventions directement auprès des jeunes | 20 |

| | |
|--|-----------|
| La collaboration avec les autres réseaux | 20 |
| Manque de fluidité entre les différents partenaires d’une région et les interrelations entre tous les collaborateurs dans la relation d’aide | 20 |
| L’image négative de la DPJ sur la place publique nuit aux relations avec les partenaires | 22 |
| Le cadre législatif actuel et son application, ainsi que le processus judiciaire | 22 |
| Déroulement de l’instance au tribunal de la jeunesse et engorgement des tribunaux | 22 |
| Dualité d’instance dans les conflits de séparation | 22 |
| Limitation du pouvoir du tribunal et des DPJ | 23 |
| Le fardeau de la preuve repose uniquement sur la DPJ, au détriment de la responsabilité parentale..... | 23 |
| Problématiques en lien avec la destruction des dossiers..... | 24 |
| Compréhension des réalités sociales vécues par les jeunes en difficulté | 24 |
| Prévention et promotion | 24 |
| Développer et enrichir les habiletés parentales | 25 |
| Portrait populationnel de la jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean | 25 |
| Tourné vers l’avenir | 27 |

Le CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CIUSSS) a pour mission de veiller à la santé et au bien-être de la population de la région à travers la prestation de services adaptés aux besoins et accessibles dans chacun des milieux. En vertu de sa mission universitaire, le CIUSSS contribue au développement des savoirs et des pratiques, de même qu'au transfert et à la diffusion des connaissances.

Le CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean regroupe 62 installations réparties sur un territoire de 95762 km². L'établissement répond aux besoins de santé et de services sociaux de plus de 278800 citoyens et regroupe près de 11000 employés.

Les services sociaux en jeunesse au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean

La région compte actuellement environ 49000 jeunes de moins de 18 ans et on recense en moyenne chaque année 2755 nouveaux nés sur le territoire. Près de 900 employés œuvrent directement dans les services sociaux en jeunesse. Ce nombre est sans compter tous ceux qui s'impliquent dans les volets de la santé physique et qui contribuent au mieux-être des enfants.

Pour l'année 2018-2019, aux alentours de 3000 jeunes ont été suivis par les professionnels des services « jeunes en difficulté », bénéficiant ainsi d'approximativement 20000 interventions. On dénombre près de 4800 signalements traités, dont 1727 ont été retenus en protection de la jeunesse.

Sommaire

Préface

Depuis la création du CIUSSS — et bien avant — le bien-être et la sécurité de nos enfants ont toujours été au cœur de nos actions. Dès le premier jour, notre priorité a été de créer de la richesse pour les enfants et les familles que nous accompagnons, en améliorant et en faisant évoluer constamment les pratiques. Nous avons le privilège de travailler, chaque jour, avec des intervenants, des gestionnaires et des médecins compétents et dévoués, et il est primordial de le souligner d'emblée.

Notre histoire a néanmoins été marquée d'un épisode tragique au printemps 2016. Ce matin de juin, un événement a profondément secoué la région : le décès d'un enfant. Cet événement a amené notre organisation à prendre un pas de recul et à se questionner sur ses manières de faire, ses rouages et la façon dont nous devons porter la voix des enfants.

Méthodologie

Ce mémoire s'inscrit dans le cadre du mandat général de la *Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*, qui doit « examiner les dispositifs de protection de la jeunesse, dans les différents réseaux d'intervention concernés, de manière à identifier les enjeux et obstacles et à formuler des recommandations sur les améliorations à apporter ». Nous y présentons nos principaux constats et pistes d'amélioration suggérées, au regard des huit thématiques suivantes :

- l'organisation et le financement des services de première ligne et de protection de la jeunesse;
- l'accessibilité aux services de première ligne et spécialisés pour les enfants et les parents;
- l'intégration des services;
- l'impact des interventions sur le devenir des jeunes issus du système;
- l'évolution des conditions d'exercice et des pratiques cliniques des intervenants, la formation, le soutien, l'encadrement clinique et les charges de travail;
- la collaboration avec les autres réseaux;
- le cadre législatif actuel et son application, ainsi que le processus judiciaire;
- les enjeux régionaux, les projets innovants et les zones de fragilité.

C'est à la lumière d'éléments de réflexion partagés au cours de nos récentes activités de consultation avec les équipes en jeunesse que nous le déposons; il se veut une forme de rapport réflexif. Il a pour objectif de présenter un portrait factuel des zones de vigilance de notre organisation et nos manières actuelles de faire, tout en proposant des pistes d'amélioration concrètes aux différents constats que nous observons au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Il était essentiel pour nous d'entendre et de valoriser le savoir expérientiel de nos employés.

De même, nous avons pris connaissance du bilan de mi-parcours déposé par la Commission en décembre 2019 et avons entrepris les travaux liés à la mise en place des recommandations dans notre établissement.

L'organisation et le financement des services de première ligne et de protection de la jeunesse

Notre organisation a déjà adressé un constat global concernant principalement l'organisation et le financement des services de première ligne : la pyramide de services. De toute évidence, cela a des répercussions sur l'ensemble des thématiques abordées dans le cadre de ce mémoire.

La pyramide de services

La proportion actuelle au regard de la répartition des ressources en première et en deuxième ligne se situe dans un rapport de 1 pour 3 (25 % en première ligne; 75 % en deuxième ligne). Convaincus que nous devons accroître nos efforts dans la sphère préventive, nous travaillons dans la perspective de se doter d'une meilleure réponse en première ligne afin de réduire le nombre de demandes en deuxième ligne, et ce, essentiellement en protection de la jeunesse. L'exercice permettrait notamment d'augmenter l'accessibilité aux services en jeunesse. En offrant un meilleur accompagnement à ce niveau, cela évite de fragiliser l'équilibre familial. L'attente fait planer un risque potentiel d'amplification des conditions.

Piste d'amélioration : des investissements sont nécessaires en première ligne

Une réflexion est déjà amorcée afin de se doter d'un plan de transition ayant pour objectif de basculer cette *pyramide* de services. De ce premier constat global découle une première piste d'amélioration : des investissements requis en première ligne pour soutenir cette transition. Il sera également essentiel de planifier, dans le cadre de cette transition, une période où l'on devra orienter et unir nos efforts en vue de réduire les listes d'attente, tant en première qu'en deuxième ligne. Un financement devra accompagner cette période transitoire. Il va sans dire que les impacts de cette stratégie seront ressentis dans un avenir à moyen/long terme, mais pour lesquels nous devons prendre acte le plus tôt possible.

La survie d'un programme dépend trop souvent de l'individu qui le porte

Dans l'ensemble de la province, les idées foisonnent au regard d'initiatives porteuses pour les familles. Il ne fait aucun doute qu'elles s'inscrivent dans une volonté de mieux répondre aux besoins d'une société qui évolue et qui est de plus en plus sensibilisée à l'importance de prendre soin des enfants.

Néanmoins, le déploiement de ces nombreux programmes et surtout, le maintien de ces derniers peuvent présenter certaines difficultés. En effet, la charge de travail inhérente au programme — publicisation du programme, formation, accompagnement, reddition de compte

(statistiques à fournir), collaboration avec les partenaires — combinée à la charge de cas, peut rendre exigeante l'actualisation de ces initiatives. De plus, le leadership et la survivance de certains programmes reposent sur un nombre limité d'individus (souvent un individu par programme). Ainsi, quand un professionnel quitte son emploi, le programme dont il était responsable est souvent fragilisé. De plus, le responsable du programme n'est pas toujours libéré pour assumer cette fonction, ce qui fragilise de même le programme lorsque la charge de travail de celui-ci est plus importante.

La multiplicité de ceux-ci génère une certaine difficulté à connaître leurs contenus et leurs objectifs. Il devient difficile de bien connaître chacun des programmes de manière à les référer adéquatement.

Piste d'amélioration : désigner un pilote régional permanent aux programmes afin d'assurer leur coordination, ou mise en place d'un accès centralisé

Désigner un « pilote régional » des différents programmes, ou encore mettre en place un accès centralisé afin d'assurer la coordination et les interrelations de l'ensemble des programmes reliés à la jeunesse. Une organisation similaire est déjà mise en place sous le volet de la protection de la jeunesse et permet de pallier, en partie, ce type de problématique. Ainsi, en l'étendant à l'ensemble des programmes en jeunesse, la personne responsable pourrait superviser l'arrimage et la fluidité de ces initiatives, en plus de veiller à ce que les assises essentielles de ces programmes soient respectées (offre de service, animation, continuum de services). Pour en assumer pleinement le leadership, la personne désignée devrait exclusivement se concentrer sur ce mandat. Ce « pilote régional » devra être en constante communication avec la Direction de santé publique afin d'arrimer les interventions de promotion et prévention dans la communauté à l'organisation des programmes et services reliés à la jeunesse.

La segmentation des services — jeunes en difficulté (JED), évaluation, application des mesures et hébergement — génère d'importants défis d'arrimage

Malgré une amélioration notable, nous continuons d'observer certaines difficultés en ce qui a trait à la segmentation des différents programmes. Ces difficultés se traduisent notamment par des lacunes au regard de la connaissance de l'éventail de services disponibles pour la clientèle. Les outils d'évaluation et d'analyse ne sont pas tous harmonisés et ne s'inscrivent pas systématiquement selon les mêmes principes cliniques, ce qui oblige parfois les parents à répéter leur histoire afin que l'intervenant, peu importe son secteur d'activités, dispose de toute l'information réclamée par l'outil en question. Certains mécanismes d'arrimage existent, certes, mais la charge de travail actuelle des intervenants rend difficile leur actualisation.

Manque de ressources au niveau de l'hébergement

Au début de l'année 2019, de sa propre initiative, le Saguenay–Lac-Saint-Jean a déployé une campagne d'envergure pour le recrutement des familles d'accueil. Ces familles représentent des collaborateurs de la première heure, qui offrent des milieux de vie substituts aux jeunes les plus vulnérables de notre grande communauté. Bien que la campagne ait permis le recrutement de familles, présentement, ce sont près de 350 ménages qui accueillent chaleureusement des jeunes dans le besoin (environ 590 places), mais pour répondre à la demande actuelle, il faudrait atteindre 20 à 25 places supplémentaires. Notre taux d'inoccupation se situe actuellement à 8,2 %.

Une difficulté se vit également sur le plan des ressources d'hébergement reliées au centre de réadaptation (unités de réadaptation adaptées, foyers de groupe, etc.). Faute d'un nombre suffisant et de variété des ressources, nous ne sommes pas en mesure de répondre à tous les besoins exprimés (déficience intellectuelle, petite enfance, santé mentale, etc.). Ceci implique, entre autres conséquences, de ne pouvoir effectuer le pairage ou le jumelage nécessaire au besoin de l'enfant, pour assurer leur stabilité et celle de leur fratrie, le cas échéant.

Piste d'amélioration : augmentation du financement réservé aux ressources en hébergement

Compte tenu de l'ampleur des besoins, la création de nouvelles places d'hébergement est envisageable dans notre région, en tenant compte des besoins actuels et évolutifs des jeunes en difficulté (par exemple, des places spécialisées pour accueillir des jeunes avec une déficience intellectuelle). En créant de nouvelles places en hébergement, ceci contribuerait également à fournir une alternative visant à réduire le nombre de jeunes dans les unités de réadaptation, et conséquemment, offrir plus d'intensité et une meilleure accessibilité aux services.

Piste d'amélioration : financer et développer des appartements semi-autonomes dans l'ensemble des territoires, avec du personnel sur place

Dans le même ordre d'idées que pour la solution précédente, le développement d'appartements semi-autonomes permettrait de favoriser l'autonomie des adolescents, tout en offrant un encadrement et un accompagnement visant la transition vers l'âge adulte. Pour prendre en considération la réalité de la clientèle, du personnel doit être présent de façon intensive. Cette piste d'amélioration s'inscrit en continuité avec un programme complet d'intégration, auquel nous référerons ultérieurement dans ce mémoire.

À ce titre, en 2013, le projet *Appart' en ville* prenait son envol dans la région. Offert aux jeunes de 17 ans du centre de réadaptation, l'espace permet d'accueillir de jeunes adultes en voie de passer à une vie autonome. L'objectif est de mieux se préparer à ce changement — vivre en appartement — tout en étant accompagné par des éducateurs avec qui travailler des objectifs spécifiques en termes d'acquisition de responsabilisation.

Le nouveau fonctionnement des ressources de type familial (RTF) présente certaines limites

Les ressources de type familial correspondent à ce qu'on appelle communément les familles d'accueil. Depuis 2009, la Loi sur la représentation des ressources de type familial fut adoptée — modifiant le régime de représentation — encadre les ressources afin d'en déterminer les conditions d'exercice générales. Au cours de la dernière décennie, nous avons observé diverses opportunités d'amélioration et c'est à travers cette lecture que nous présentons des pistes de réflexion aux principaux écueils rencontrés en cours de route.

Auparavant, il existait une formule permettant aux parents de se prévaloir de temps de répit. En effet, pour privilégier le milieu naturel des jeunes, il est essentiel de pouvoir compter sur des mécanismes visant à accompagner les efforts des parents dans leur propre réadaptation. Cette alternative de répit faisait partie de l'offre de services et contribuait significativement au mieux-être des familles, par l'entremise d'un placement intermittent du jeune.

Sans répit, le parent ne se sent plus suffisamment soutenu pour maintenir une prise en charge minimale de son enfant. L'enfant se voit donc retiré complètement de son milieu.

En ce qui concerne la formation pour se préparer à héberger un enfant, les familles d'accueil ont accès à un cursus de formation varié. Les intervenants qui assurent le suivi avec les familles d'accueil sont tenus d'orienter leurs partenaires vers des formations utiles, souvent nécessaires, en fonction des profils des enfants sous leur responsabilité. Bien que fortement suggérées, elles ne sont pas obligatoires, ce qui amène certains défis en termes d'accompagnement des enfants. Pour illustrer ce propos, prenons l'exemple d'un enfant ayant un trouble de l'attachement. Il sera utile pour l'accompagnateur de comprendre les causes de la manifestation de ce trouble et de connaître les comportements à privilégier dans ce type de situations. La participation à cette formation donne des outils pour saisir les réactions et adapter notre posture, au besoin. L'intervenant social pourra, quant à lui, bonifier les connaissances en fonction du profil détaillé du jeune en question.

Piste d'amélioration : revoir certaines modalités de l'entente avec les RTF

Revoir les modalités de l'entente, ou développer une offre de service de répit afin de favoriser les habiletés parentales et permettre à l'enfant d'évoluer dans son milieu de vie naturel.

Afin de répondre aux besoins d'accompagnement des familles d'accueil, privilégier, voire obliger, la participation à certaines formations qui sont proposées dans l'outil d'intervention, élaboré à partir du profil de l'enfant accueilli. Il est néanmoins primordial que la proposition de formations *obligatoires* soit équilibrée et raisonnable, afin que cela ne devienne pas un frein à la volonté de devenir une famille d'accueil.

Piste d'amélioration : le développement d'un modèle de soutien spécifique aux familles d'accueil

Afin de mieux répondre aux besoins de soutien des familles d'accueil et dans le but d'offrir aux enfants placés un milieu qui favorise leur intégration, leur participation et leur rétablissement, il est proposé de développer un modèle de soutien global envers celles-ci, sous forme de coaching et d'avoir accès à un agent facilitateur. Cet accompagnement constituerait de surcroît un facteur influant sur la rétention des familles d'accueil.

Un vaste territoire dont l'étendue implique de considérer significativement la durée de déplacement des professionnels

Enfin, les enjeux inhérents à l'étendue du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean font partie de la réalité vécue dans notre région. Celle-ci entraîne parfois d'importantes distances à couvrir par les professions de l'ensemble des services en jeunesse. Cela a une incidence directe sur l'utilisation de leur temps, qui pourrait servir à d'autres fins, entre autres le suivi des dossiers et permettant, conséquemment, d'accorder plus de temps en intervention auprès de la population. Les visites à domicile sont incontournables sur le plan thérapeutique; il faut donc cibler des solutions qui permettent de consolider les différentes actions prévues au programme quotidien d'un intervenant, tout en ayant un portrait juste de son organisation et de la charge de travail qui y est reliée (incluant la réalité du temps de déplacement).

Piste d'amélioration : acquérir et valoriser des outils technologiques permettant une meilleure communication à distance et un meilleur suivi des dossiers

Les technologies existantes regorgent de possibilités, par l'utilisation d'outils numériques polyvalents et accessibles. Nous recommandons la valorisation de ces outils.

Sous l'angle du financement

La question du financement est inéluctable pour les considérations du présent mémoire. Bien que certains aménagements puissent être faits dans l'organisation, l'augmentation du financement lié aux services aux jeunes présenterait de multiples gains. En outre, des liens de corrélation directs peuvent être établis entre ces derniers, impacts que nous avons par ailleurs observés au cours des derniers mois. Des investissements majeurs ont entre autres été réalisés, en augmentant les heures assignées en services spécialisés en protection de la jeunesse. Les bénéfices sur les délais des listes d'attente sont tangibles et nous avons confiance qu'un constat similaire au regard de la fidélisation des équipes en jeunesse pourra être observé.

En plus des bénéfices mentionnés précédemment, une augmentation du financement permettrait de réduire la charge de travail, notamment par une meilleure répartition des cas complexes entre un plus grand nombre d'intervenants et de pouvoir intégrer et réaliser des activités de prévention.

L'accessibilité aux services spécifiques (première ligne) et spécialisés pour les enfants et les parents

Pour parvenir à créer des environnements sains et favorables pour le développement des enfants, la question de l'accessibilité joue un rôle clé. Il s'agit par ailleurs d'une notion qui transcende ce mémoire; ainsi, il est à noter que des propositions d'amélioration relatives à l'accessibilité sont amenées dans plusieurs sections.

Manque de sensibilisation aux opportunités de dépistage de la négligence

Encore que les huit thématiques soient interdépendantes, nous croyons que la question de la sensibilisation à la détection de la négligence dans la communauté doit être traitée en mettant en lumière les avantages d'offrir plus de services de première ligne — plus d'accessibilité — en favorisant le développement des connaissances et des compétences des citoyens. En nous appuyant sur la prémisse que sous-tend l'adage « *Il faut tout un village pour élever un enfant* », nous supposons que l'accessibilité aux services offerts doit être en cohérence et en continuité avec les actions de promotion de la santé et de prévention des problématiques de santé physique et mentale que nous mettons en œuvre en santé publique.

Piste d'amélioration : actualiser d'une stratégie de communication organisationnelle, visant le grand public, afin d'améliorer l'accessibilité à l'information

La stratégie de communication a pour principaux objectifs de sensibiliser la population régionale au regard de l'impact sur la santé de déterminants associés aux modes de vie et aux environnements, ainsi que de faire connaître des mesures de prévention efficaces en lien avec les thématiques prioritaires identifiées dans le *Plan d'action régional en santé publique*. Cette stratégie devra également prendre en compte les réalités locales, en s'appuyant sur les observations du portrait populationnel de la jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean et adapter les contenus aux besoins des publics visés, tout en considérant l'objectif d'atteindre des clientèles vulnérables, parfois plus difficiles à rejoindre par les outils de communication traditionnels.

Piste d'amélioration : établir l'approche de contact personnalisée le plus tôt possible dans la grossesse et sensibiliser le corps médical pour améliorer le dépistage

Les premières années de vie sont cruciales pour le développement des enfants. Elles représentent une fenêtre d'opportunités déterminante afin de construire des bases solides pour les adultes qu'ils deviendront. Dès que possible, il faut se donner les moyens d'intervenir rapidement et favoriser un dépistage diligent.

Ainsi, il faut soutenir et encourager les initiatives visant une prise de contact avec les femmes enceintes et favoriser les rencontres individuelles pour évaluer leur situation. Par sa présence accrue et son encadrement tout au long de la grossesse, le corps médical peut s'avérer un allié précieux dans cet exercice. Or, pour y parvenir, il est essentiel d'enrichir les connaissances des médecins relativement aux critères de référence reliés aux différents programmes, et de les sensibiliser à l'importance de l'évaluation psychosociale de la femme enceinte. L'une des actions déployées au Saguenay–Lac-Saint-Jean est l'avis de grossesse, accompagné d'un aide-mémoire décrivant les différents services en périnatalité. L'outil, développé en 2015, puis mis à jour en 2019, est diffusé auprès des médecins. Une fois complété, cet avis est envoyé au CLSC.

L'intégration des services

Déjà, les constats et les pistes de solution soulevés jusqu'à présent témoignent d'une relation certaine entre les collaborateurs. À partir de nos constats, la prochaine section présente des opportunités afin de stimuler le succès de ces interrelations.

Méconnaissance des services en jeunesse et de l'offre du réseau communautaire

D'emblée, l'enfant et ses parents sont partie intégrante d'une communauté. Le réseau de la santé et des services sociaux, le réseau scolaire et le réseau communautaire disposent conjointement de ressources pouvant venir en aide dans plusieurs sphères de la vie familiale. Nous reconnaissons de surcroît que des relations d'aide doivent principalement être réalisées en proximité dans le milieu en soutenant l'intégration sociale de la famille et en valorisant le réseau d'entraide existant. Par exemple, dans chacun des six réseaux locaux de services (RLS), une table d'action intersectorielle des services intégrés en périnatalité et pour la petite-enfance (SIPPE) travaille à la mise en place d'actions conjointes à partir des besoins exprimés par les familles. En revanche, l'offre de services globale demeure méconnue à certains égards, notamment en raison de disparités liées aux différents territoires qui composent notre région.

Une solution systématique serait difficile à définir; cependant, en partageant une orientation commune de faire connaître les services et les services communautaires, et en multipliant les

moyens pour y parvenir, cela contribue à renforcer l'ensemble de nos savoirs et de nos expériences.

Piste d'amélioration : soutenir une structure régionale, incluant les 0 à 5 ans

L'entente de complémentarité MSSS-MEES soutient un engagement conjoint et une responsabilité partagée entre les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation. Elle se déploie par l'entremise d'une stratégie régionale, visant à répondre aux réalités spécifiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Néanmoins, nous considérons qu'il y aurait une opportunité de renforcer cette entente en intégrant les partenaires du réseau de la petite enfance, par leur contribution essentielle au regard des 0 à 5 ans.

Initiative « Action dans la communauté » à Dolbeau-Mistassini

Nous poursuivons présentement un projet pilote qui met en relation, par l'entremise d'une rencontre mensuelle, les professionnels d'une école et un intervenant du réseau des services sociaux. L'objectif est de pouvoir départir les rôles et les responsabilités de chacun au regard de situations spécifiques, de se partager des connaissances en termes de services aux jeunes disponibles dans le réseau local, d'augmenter l'accessibilité aux services en orientant rapidement les différentes demandes et surtout, de créer un environnement favorable aux relations d'aide. Concrètement, cette approche a permis d'orienter les bonnes personnes vers les bons services.

Piste d'amélioration : la création d'un répertoire, visant une compréhension commune des rôles et des mandats respectifs

De surcroît, les connaissances relatives aux différents services offerts ne peuvent reposer exclusivement sur des individus. Par conséquent, la création d'un répertoire misant principalement sur l'obtention d'une information juste et utile, au moment opportun, permettrait également d'enrichir l'expérience à la fois des familles, mais aussi des intervenants. Pour utiliser pleinement le potentiel de l'outil, la présentation des services ou des organismes permettrait de clarifier les rôles et les mandats respectifs des différentes composantes. Finalement, des moyens devront être mis en place afin de faire connaître cet outil auprès des équipes qui devra être alimenté en continu, afin de demeurer « vivant », à travers un réseautage dynamique.

Piste d'amélioration : le soutien des actions conjointes menées avec les organismes de la communauté

De par leur mission, les services offerts par les organismes communautaires familles (OCF) jouent un rôle primordial pour le développement du plein potentiel des enfants de la région, en particulier pour les clientèles vulnérables. À titre d'exemple, les ateliers de stimulation parents-enfants permettent de développer les liens d'attachement et les haltes-répits communautaires offrent du répit temporaire aux parents et favorisent leur participation à des ateliers liés à leur rôle parental. En plus de ces activités, les organismes communautaires pour les familles assurent la réalisation de projets collectifs issus de la mobilisation de partenaires impliqués pour les jeunes dans les

communautés locales. Il est donc primordial de poursuivre le soutien en expertise et en financement de ces organismes.

L'arrimage et la communication sont complexes entre les programmes et les services

L'absence d'une structure de communication, d'un système d'information clinique unique, le manque d'harmonisation des documents cliniques, ainsi qu'un nombre important de procédures et de critères restrictifs complexifient les mécanismes entre les programmes. À titre d'exemple, le manque de complémentarité entre le programme SIPPE et les programmes d'intervention en négligence, peuvent générer des zones d'incertitude dans le continuum des programmes de prévention jusqu'aux programmes curatifs.

Piste d'amélioration : le déploiement de l'intervenant social pivot

L'intégration des différents services par l'entremise de l'intervenant social pivot est une formule permettant d'éviter certaines duplications. En plus de pourvoir au besoin de stabilité de l'enfant, il joue également un rôle clé intermédiaire entre les différents professionnels et des services. Le rôle central de l'intervenant lui confère la légitimité de disposer et de réunir toutes les informations nécessaires afin de veiller au bien-être de l'enfant.

Bien que théoriquement la proposition soit intéressante, il est néanmoins capital de veiller à ce que ce dernier dispose lui-même du temps requis pour effectuer les suivis nécessaires dans le cadre de ses dossiers et qu'il puisse s'appuyer et se référer aux leviers requis dans de telles circonstances, notamment par la définition d'un mandat clair.

La démarche associée au PSI et au PSII n'est pas pleinement actualisée

À partir d'une analyse globale, les PSI et PSII (plan de service individualisé/individualisé et intersectoriel) visent à coordonner les actions des acteurs qui exercent leurs fonctions dans divers établissements, en continuité et en cohérence avec les objectifs et les moyens concrets pour la situation des jeunes. Bien qu'ils soient obligatoires, leur actualisation demeure complexe. En effet, l'intégration au sein des activités courantes est confrontée à des limites liées à un manque d'expertise, mais essentiellement de temps.

Piste d'amélioration : approfondir les outils servant à faire vivre les PSI et PSII

D'emblée, des mécanismes visant la facilitation de cet exercice seraient bénéfiques et il ne fait aucun doute qu'il y aurait un impact direct sur les services aux jeunes et leurs familles. Hormis la question de temps, notion omniprésente dans ce mémoire, il est proposé d'élaborer des outils visant à former et à accompagner les animateurs, développer leurs compétences afin de les mettre à contribution et de les habiliter à partager l'imputabilité et, conséquemment, atténuer les craintes liées à son application.

Dans notre région, nous pouvons compter sur trois équipes intervention jeunesse (ÉIJ)¹. Les coordonnateurs respectifs planifient les services et les actions menant à la réalisation des PSI et des PSII, principalement pour les cas complexes. Ils exercent un rôle de liaison, de médiation et de consultation auprès des différents partenaires du réseau local. Il contribue également au développement des partenariats au sein de celui-ci.

L'impact des interventions sur le devenir des jeunes issus du système

Notre organisation est profondément sensible et mobilisée quant à l'importance de travailler sur différentes stratégies concernant la santé de la jeunesse. Nous sommes conscients des défis actuels, ceux que nous vivons au quotidien, et continuons d'investir des efforts pour y pallier. Toutefois, l'impact des interventions s'étend bien au-delà d'une perspective d'épisode définie. Elles s'inscrivent dans le développement personnel des individus concernés, et c'est dans cette perspective que nous avançons les propositions suivantes, en fonction des principaux constats tirés de notre expérience régionale.

Manque de soutien pour la transition vers l'âge adulte

En transitant vers l'âge adulte, les jeunes et leurs parents se trouvent à naviguer dans une certaine zone de vulnérabilité; une zone qui leur permet, certes, d'expérimenter les apprentissages et les leçons acquises au fil des interventions, mais qui génère également une perte de repères pour certains d'entre eux. Cette période est souvent synonyme de bouleversements; certains éprouvent des souffrances qui s'apparentent au deuil, alors qu'ils *perdent* un adulte significatif dans leur vie, et peuvent également vivre de l'anxiété.

À dessein d'outiller et d'accompagner ces jeunes dans une transition des plus harmonieuse possible vers l'âge adulte, nous suggérons différentes pistes de réflexion. En guise de précision complémentaire, nous privilégions une approche progressive et graduelle, qui s'appuie sur le développement de compétences visant une pleine autonomie.

Piste d'amélioration : soutenir l'utilisation des plans de cheminement vers l'autonomie (PCA) et du programme qualification jeunesse (PQJ)

Le PCA et le PQJ s'inscrivent dans cette dynamique. Dans les deux cas, les besoins spécifiques du jeune adulte sont évalués en vue de l'accompagner de manière harmonieuse dans son passage à la vie adulte. La participation du jeune est placée au cœur de l'exercice, lui permettant de se

¹ Dépliant d'information en annexe.

projeter dans l'avenir, de fixer des moyens d'atteindre ses objectifs, tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé, à la hauteur de ses besoins.

À partir de leviers conséquents, nous envisageons le renforcement et l'utilisation de ces mécanismes afin de répondre aux constats soulevés, puisque des résultats probants témoignent de leur pertinence dans le passage vers la vie adulte des jeunes issus du système.

Piste d'amélioration : mise en place d'une équipe interdisciplinaire post 18 ans

La notion d'adulte significatif est fondamentale : pouvoir se référer à un adulte de confiance, pourvu des habiletés et des aptitudes sociales pour accueillir les appréhensions de ces jeunes nouvellement majoritaires, tout en les conseillant adéquatement, au besoin. La mise en place d'une équipe interdisciplinaire *post 18 ans* (qui pourrait débiter avant l'atteinte de la majorité), soutenue par la création d'outils et de programmes harmonisés, permettrait d'offrir une vigie pour ces personnes qui demeurent vulnérables. Une offre communautaire pourrait également être élaborée afin de desservir ces objectifs.

Le déploiement d'Aire ouverte pourrait également répondre à ce constat, à la condition d'en favoriser l'accessibilité en élargissant son développement à tous les territoires. « *Aire ouverte* est un endroit pour les jeunes de 12 à 25 ans, où différents services pour la santé et le bien-être y sont offerts dans un même espace. »

Piste d'amélioration : développement de partenariats avec les entreprises (employabilité)

Dans le but de favoriser l'épanouissement et l'autonomie des jeunes, il est proposé de soutenir et d'encourager les initiatives visant la création de passerelles entre les services aux jeunes en difficulté et les secteurs à l'emploi. Celles-ci permettraient une meilleure intégration sociale, tout en les gratifiant d'une reconnaissance obtenue par des membres de la communauté.

Les trois pistes proposées dans cette sous-section témoignent que la transition vers l'âge adulte se fait par l'entremise d'un accompagnement progressif, en continu et axé sur les besoins personnalisés des jeunes, et ce, sur plusieurs fronts à la fois.

Besoin de services au-delà de l'épisode, pour contribuer à la création d'un environnement favorable

Les interventions des professionnels sont encadrées par la notion « d'épisode de services », à partir de laquelle des objectifs spécifiquement en lien avec le signalement seront dressés. Bien que certains éléments soient à prioriser dans les interventions, on observe régulièrement que d'autres sujets pourraient être travaillés et pris en charge, sur une plus longue période, certes, mais en vue de favoriser certains éléments qui composent l'environnement des familles. Il est primordial de

travailler ces épisodes de services auprès des jeunes et de leur famille en complémentarité avec l'action que la santé publique mène avec les différents milieux de vie (services de garde, écoles, municipalités, organismes communautaires) afin de favoriser la création d'environnements sains et sécuritaires pour tous les jeunes de la région.

Piste d'amélioration : élargir les critères d'admissibilité aux différents services

L'intensification des efforts de prévention auprès des familles en vulnérabilité combinée à l'allègement des critères d'admissibilité aurait des impacts au-delà du constat observé ici, entre autres en termes d'accessibilité aux services. Cela offrirait effectivement une réponse pour les enfants ou les parents qui ne correspondent pas aux critères, mais qui vivent avec des problématiques affectant leur rôle parental. De plus, en appliquant des critères moins restrictifs aux différents programmes, cela confère une autonomie aux intervenants qui jugent, d'après leurs observations, que la prestation de certains services pourrait être bénéfique pour le développement de l'enfant. À titre d'exemple spécifique, notons l'accès aux programmes SIPPE et PQJ.

L'évolution des conditions d'exercice et des pratiques cliniques des intervenants, la formation, le soutien et l'encadrement clinique et les charges de travail

Les besoins de formation (initiale et continue) sont systémiques

Volet « formation initiale » (parcours d'étude) : les connaissances relatives aux enjeux des jeunes en difficulté, ainsi que les défis liés spécifiquement à la protection de la jeunesse, ne sont pas suffisamment présentes dans les programmes de formation. Les opportunités de spécialisation en ce sens sont à géométrie variable, en fonction des établissements d'enseignement.

Volet « formation continue » : de nombreuses formations sont disponibles afin d'approfondir les connaissances et s'enrichir des meilleures pratiques. Toutefois, les ateliers de formation proposés sont principalement concentrés dans les centres urbains. Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, il s'avère parfois difficile de remplacer les collègues qui doivent s'absenter plusieurs jours, fragilisant ainsi certains secteurs d'activité. Par ailleurs, comme des ressources financières doivent être engagées, on tend à privilégier la formation de plusieurs personnes en même temps pour assurer une saine gestion des dépenses. Finalement, la prestation de certaines formations étant irrégulière, il s'avère difficile de faire une planification juste.

Piste d'amélioration : la mise sur pied d'une Clinique universitaire de travail social (CUTS)

En collaboration avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), il s'agit d'une première clinique de cet ordre au Canada. Misant sur une approche interprofessionnelle, les étudiants en travail social sont amenés à approfondir leurs connaissances techniques en étant exposés, en cours de scolarité, à l'intervention. Ce laboratoire favorise l'immersion en milieu de travail, un atout majeur pour le réseau des services sociaux, et offre des opportunités de spécialisation pour le secteur des services en jeunesse.

Piste d'amélioration : bonification du cursus de formation

Une meilleure préparation des intervenants à la réalité du terrain apparaît essentielle. Elle peut s'articuler de différentes manières, entre autres par :

- l'intégration de contenus orientés sur le développement de l'enfant et les jeunes en difficulté;
- l'offre de programmes spécialisés visant les thématiques associées à la protection de la jeunesse (par exemple, l'intervention en contexte d'aide contrainte et la présentation de la preuve en Chambre de la jeunesse)
- la facilitation à l'intégration progressive en milieu de travail.

Piste d'amélioration : favoriser l'accès à la formation en continu aux intervenants en région

Pour que l'accès à la formation continue soit équitable pour tous, différentes pistes de solutions peuvent être mises de l'avant, telles que le développement de formations en ligne ou à distance permettant de se synchroniser aux contenus, tout en limitant la durée des déplacements. Les maisons d'enseignement de la région pourraient être également être impliquées dans ce perfectionnement.

Difficultés concernant la stabilité des équipes

Les difficultés liées à la disponibilité des ressources sont un sujet d'actualité, et ce phénomène n'est pas étranger aux intervenants des services spécifiques et spécialisés en jeunesse. De plus, les conditions de travail sont exigeantes et les espaces de bureau sont problématiques (ils ne sont pas toujours propices à la confidentialité). Les ratios liés à la charge de cas font également l'objet d'une mention quant aux conditions d'exercice difficiles. La combinaison de ces facteurs entraîne parfois des départs et par conséquent, un changement d'intervenant lequel, à son tour, impacte le lien thérapeutique avec le jeune.

Piste d'amélioration : des mesures concrètes favorisant l'attraction et la fidélisation des équipes intervenant auprès de la jeunesse

On ne peut parler de conditions de travail sans aborder la question des incitatifs financiers. Il est proposé l'ajout d'une prime pour les professionnels œuvrant dans les services sociaux à la jeunesse (jeunes en difficulté, évaluation, application des mesures), comme on l'observe pour les professionnelles en soins infirmiers qui travaillent dans les secteurs de l'urgence ou des soins intensifs.

D'autres mécanismes sont également en implantation progressive, tels que l'accueil et le soutien à l'intégration des nouveaux employés et un programme de mentorat ou de supervision.

La reddition de compte et les obligations administratives génèrent des délais supplémentaires dans les interventions directement auprès des jeunes

L'annonce en novembre dernier du ministre Lionel Carmant a été accueillie favorablement, puisqu'elle permet de mettre en œuvre trois actions concrètes en lien avec le soutien administratif envers les intervenants.

La collaboration avec les autres réseaux

La concertation entre les partenaires est incontournable pour préserver et pour assurer un développement optimal et l'épanouissement de tous les jeunes de la région. Notre région est privilégiée de pouvoir compter sur la proximité à la fois physique et sociale de collaborateurs investis et dévoués pour les jeunes, qui nous permettent d'innover et de nous distinguer, comme il est possible de le constater à travers les différentes sections du présent mémoire. Néanmoins, dans une perspective d'amélioration en continu de nos mécanismes et de miser sur l'enrichissement collectif de nos façons de faire, différentes pistes d'amélioration visant principalement le renforcement des dispositifs de communication sont proposées.

Manque de fluidité entre les différents partenaires d'une région et les interrelations entre tous les collaborateurs dans la relation d'aide

Les partenaires impliqués dans la relation d'aide autour de l'enfant sont nombreux et, de ce grand nombre, provient également la nécessité de concerter nos actions, ce qui présente parfois un défi d'envergure. En effet, le constat est que présentement, certaines difficultés sur le plan des communications entre l'ensemble des partenaires complexifient la fluidité entre les différents niveaux d'intervention, ainsi que l'accessibilité aux services. Dans certaines circonstances, les professionnels peuvent se trouver dans des « zones grises », une situation tributaire à la fois de la méconnaissance des trajectoires de services — à la fois dans le réseau scolaire et le réseau des services sociaux —, des services offerts par le réseau communautaire, mais aussi des obligations relatives à la Loi sur la protection de la jeunesse.

Piste d'amélioration : *Ensemble, c'est mieux*²

Le programme *Ensemble, c'est mieux*, vise explicitement une action concertée des partenaires lors de situations complexes, qui implique entre autres une intégration scolaire (maternelle). Les professionnels se réunissent et élaborent conjointement le transfert personnalisé du jeune, afin qu'il soit encadré et soutenu dans cette intégration. Au même titre que certains programmes précédents, il s'agit d'une approche novatrice dont les résultats sont probants. Ce qui est principalement adressé comme problématique, c'est la notion du temps afin de réussir à réunir au bon moment tous les intervenants concernés par cette intégration.

Il serait intéressant de réfléchir à une façon de pouvoir accompagner et offrir des services aux familles qui ne sont pas ciblées d'office pour un signalement, mais dont certains indices se dessinent. Pour expliciter cet enjeu, imaginons un enfant de trois ans qui a réclamé des services spécialisés en réadaptation en orthophonie pendant un certain temps, mais pour qui la situation s'est stabilisée. Toutefois, pour veiller à garantir ces acquis, il est essentiel que les exercices se poursuivent à domicile, avec l'encadrement des parents. Il arrive, dans certains cas, que nous ne soyons pas certains qu'une vigilance en ce sens sera effectuée. Pour pallier, ce sont les intervenants qui veillent à créer un filet de sécurité afin qu'il n'y ait pas « d'absence de services » jusqu'à son entrée à la maternelle, où l'enfant pourra être pris en charge par un professionnel scolaire.

Piste d'amélioration : l'implantation d'un professionnel répondant en négligence

Dans le but d'assurer un support aux partenaires du milieu, pour une réponse encore mieux adaptée à la situation et aux besoins des personnes subissant de la négligence, il est proposé de structurer l'implantation d'un professionnel répondant en négligence. Possédant une grande expertise, il pourrait mettre ses connaissances au profit de l'ensemble des acteurs, dans une perspective de développement des habiletés.

Piste d'amélioration : un calendrier partagé de conférences (formations)

Pour favoriser un dialogue constructif qui s'appuie sur une compréhension mutuelle des obligations et des enjeux associés à nos réalités distinctes, un calendrier de conférences partagé pourrait être élaboré afin de partager des informations essentielles à notre collaboration. À celui-ci s'inscriraient notamment les obligations relatives à la Loi sur la protection de la jeunesse, des services en jeunesse et de ceux en santé mentale.

² Dépliant d'information disponible en annexe.

L'image négative de la DPJ sur la place publique nuit aux relations avec les partenaires

Hormis l'impact notable sur le recrutement et la fidélisation du personnel, la perception négative rattachée au rôle de la DPJ peut nuire aux relations et à la coopération entre les partenaires. La confiance qui doit prévaloir entre ces derniers constitue la pierre angulaire de la construction et de l'enrichissement du filet social.

Le cadre législatif actuel et son application, ainsi que le processus judiciaire

L'un des principaux défis vécus est inhérent aux modalités relatives à la confidentialité, encadrées par la Loi sur la protection de la jeunesse. Il est sans conteste primordial de préserver l'identité des enfants et des éléments qui pourraient compromettre leur épanouissement. Toutefois, nous estimons envisageable et bénéfique d'entrevoir des amendements à la loi qui permettrait une meilleure fluidité entre les partenaires, qu'ils soient au sein même du réseau de la santé et des services sociaux ou qu'ils interviennent à d'autres égards auprès du mineur. Quoiqu'en soient les modalités, elles doivent être claires et exemptes d'interprétation circonstancielle.

Déroutement de l'instance au tribunal de la jeunesse et engorgement des tribunaux

On observe une augmentation significative du nombre de dossiers traités par le contentieux jeunesse ainsi que du temps d'audition au tribunal pour l'ensemble des secteurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean, avec un impact direct sur les délais de traitement des dossiers. Bien que des mesures provisoires soient mises en place, ces délais génèrent des risques supplémentaires de compromission liés au développement et à la sécurité des enfants, ainsi que des reports dans la mise en place de services.

Piste d'amélioration : augmenter le temps d'audition au tribunal de la jeunesse

L'augmentation du temps d'audition permettrait de résoudre plus rapidement certains dossiers et éviter l'aggravation de certaines situations au détriment des enfants. Le dénouement plus rapide accélérerait la mise en place d'un plan d'intervention (les bons services au bon moment).

Dualité d'instance dans les conflits de séparation

L'augmentation importante du nombre de dossiers de conflit de séparation entre les parents nécessitant l'intervention de la protection de la jeunesse depuis quelques années met en lumière

les défis de la juridiction concurrente de la Cour supérieure et de la Cour du Québec en lien avec les gardes d'enfants et les conflits de séparation persistants. On peut également observer un certain manque de formation en la matière des juges, des avocats et des intervenants impliqués.

Piste d'amélioration : prévoir un seul programme de résolution des conflits de séparation

Pour faciliter l'exercice des représentations ainsi que les apprentissages inhérents, la mise en place d'un programme commun s'adressant aux parents où un conflit de séparation persiste, peu importe le tribunal saisi, pourrait être envisagée. Ce programme de résolution des conflits s'appliquerait, que la situation de l'enfant soit compromise ou non. Conséquemment, il y aurait lieu d'augmenter les formations dispensées à l'ensemble des acteurs concernés.

Limitation du pouvoir du tribunal et des DPJ

Malgré l'imputabilité qui incombe au DPJ, ce dernier ne dispose pas de tous les leviers nécessaires pour interpellier et faire respecter les ordonnances.

Piste d'amélioration : réaffirmation et augmentation des pouvoirs des DPJ et des tribunaux

Cette réaffirmation et augmentation des pouvoirs se traduit principalement par le pouvoir d'imposition de mesures aux collaborateurs (organismes communautaires, partenaires du réseau, etc.), le pouvoir d'enquêter et le pouvoir d'imposer des mesures aux parents, lorsqu'une ordonnance du tribunal n'est pas respectée.

Le fardeau de la preuve repose uniquement sur la DPJ, au détriment de la responsabilité parentale

L'intervenant social a la responsabilité de témoigner de l'ensemble des actions posées envers le parent afin de l'accompagner dans sa responsabilisation parentale. À titre d'exemple, l'intervenant doit documenter et présenter l'ensemble du plan d'action et les mesures mises en œuvre pour amener le parent à prendre ses responsabilités et à subvenir adéquatement aux besoins de l'enfant.

Piste d'amélioration : renversement du fardeau de preuve après que la sécurité et le développement d'un enfant soient déclarés compromis

Cette proposition s'inscrit dans la volonté de placer l'intérêt de l'enfant au cœur des préoccupations. Ce renversement impliquerait qu'à la suite de la démonstration du plan d'intervention offert, ce serait au parent de témoigner des efforts investis afin de se responsabiliser, d'adopter des comportements favorables et agir sur les déterminants qui permettent à son enfant de se développer dans un environnement qui vise son bien-être.

Problématiques en lien avec la destruction des dossiers

Les délais de destruction des dossiers de protection de la jeunesse sont différents pour les juges (majorité de l'enfant), les avocats (7 ans) et les intervenants (5 ans ou 18 ans selon la date la plus courte), ce qui peut entraîner une perte d'informations pertinentes pour les intervenants et les avocats lorsque la situation d'un enfant est à nouveau signalée et que le dossier est détruit. Concrètement, cela rend la protection d'un enfant plus complexe.

Piste d'amélioration : uniformiser les délais de destruction pour l'ensemble des acteurs en protection de la jeunesse jusqu'à la majorité de l'enfant

L'uniformisation des délais augmente l'accessibilité à des informations pertinentes et nécessaires pour veiller à la sécurité des jeunes concernés. Ce faisant, les intervenants sont mieux outillés pour lire et comprendre l'environnement dans lequel ils sont appelés à travailler.

Compréhension des réalités sociales vécues par les jeunes en difficulté

Chaque cas est unique et est teinté d'un environnement qui l'est autant. L'importance néanmoins de faire fi d'idées préconçues est fondamentale pour bien comprendre et saisir les particularités de chacune des situations. Il est d'autant plus avisé de pouvoir se fier à l'expertise des différents intervenants sollicités par les activités du tribunal.

Piste d'amélioration : la proposition d'un accompagnement, sous forme de formation, des juges siégeant au tribunal de la jeunesse

La proposition d'un accompagnement, sous forme d'une formation, auprès des juges siégeant au tribunal de la jeunesse visant principalement à démystifier certains mythes au regard des particularités sociales et individuelles vécues dans un contexte de vulnérabilité des enfants.

Prévention et promotion

La santé et le bien-être des enfants dépendent d'un ensemble de facteurs, dont la plupart d'entre eux sont socioéconomiques. Les milieux où les enfants naissent, grandissent, jouent, apprennent et vivent doivent être sains, bienveillants et stimulants. En partenariat avec les acteurs de la petite-enfance, du milieu scolaire, du milieu communautaire et du milieu municipal, le réseau de la santé et des services sociaux désire continuer d'agir sur la qualité des expériences qui permettent le développement global des enfants, des relations avec les adultes et les personnes qui s'occupent d'eux, des premières transitions vers les services de garde et l'école et des premiers apprentissages scolaires.

Pour ce faire, il faut agir le plus tôt possible sur les facteurs qui favorisent le développement global des enfants dès la grossesse. Les partenaires doivent collaborer et s'engager dans des actions de qualité, complémentaires et cohérentes en mettant l'enfant et sa famille au cœur des priorités. Les actions doivent viser l'ensemble des enfants et leur famille en adaptant l'intensité et les

modalités des actions selon leurs caractéristiques, leurs besoins et le stade de développement de l'enfant. Ces actions doivent prévoir une durée, une fréquence et des moyens suffisants pour avoir des effets substantiels sur le développement des enfants.

D'ailleurs, le Plan d'action régional en santé publique 2016-2026 réserve un axe complet dédié au développement global des enfants et des jeunes et permet de guider nos priorités à la fois en tant qu'acteurs du réseau de la santé et de services sociaux, mais surtout comme partenaires d'une communauté en santé et sensible à la réalité de sa jeunesse.

Piste d'amélioration : Comité régional de l'Initiative concertée d'intervention pour le développement des jeunes enfants (ICIDJE)

Le CIUSSS s'allie avec les partenaires de la communauté pour développer une action intersectorielle concertée afin de créer des environnements sains, bienveillants et stimulants favorisant le développement global des enfants.

Développer et enrichir les habiletés parentales

La relation entre les enfants et les parents a une grande influence sur la plupart des sphères du développement de l'enfant. Optimisées, les habiletés et conduites parentales influent positivement sur l'estime de soi, la réussite scolaire, le développement cognitif et le comportement de l'enfant. La négligence, soit une carence significative de réponse à ces besoins fondamentaux, est fortement présente dans notre région.

Piste d'amélioration : Programme Y'a personne de parfait (Y'APP)

Le programme Y'APP, conçu par Santé Canada, est un programme d'enrichissement de l'expérience parentale offert par les organismes communautaires pour les familles de la région. Le programme permet aux parents de se rencontrer, de discuter de plusieurs sujets en lien avec la santé et la sécurité de l'enfant, de perfectionner leurs compétences parentales, d'accroître leur estime de soi et leur confiance dans leur capacité d'exercer leur rôle de parents. Il s'adresse aux jeunes parents, aux chefs de famille monoparentale, aux parents isolés socialement ou géographiquement et aux parents faiblement scolarisés ou à faible revenu.

Portrait populationnel de la jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean

L'évolution récente de ces facteurs de risque associés à la naissance (prématurité, naissances de faibles poids et retard de croissance intra-utérine) est plutôt positive dans la région. Qui plus est, le taux de grossesses chez les jeunes filles de 14-17 ans diminue constamment depuis une quinzaine d'années.

Par contre, les taux d'allaitement dans la région sont plus faibles que dans le reste du Québec. Moins de femmes entreprennent l'allaitement maternel à la naissance sur le territoire et une baisse relativement importante des taux d'allaitement est observée dès la première semaine de vie de l'enfant.

Dans la région, plus du quart (26 %) des enfants de la maternelle présentent une vulnérabilité dans au moins un des cinq domaines de développement (comparativement à 28 % au Québec). Cette proportion varie considérablement selon les réseaux locaux de services qui composent le territoire, passant de 21 % à 32 %. D'importantes disparités sont également notables entre les communautés, la proportion d'enfants vulnérables pouvant grimper jusqu'à 45 % dans certaines d'entre elles.

En outre, des inégalités socioéconomiques persistent. Environ 17 % des jeunes âgés de 0 à 17 ans vivent dans un ménage qui dispose d'un faible revenu et cette proportion varie de moins de 1 % à 45 % selon les communautés. On constate par ailleurs que davantage de parents de la région sont faiblement scolarisés. À la maternelle, 29 % des enfants ont des parents qui n'ont aucun diplôme ou seulement un diplôme d'études secondaires comparativement à 24 % au Québec.

Environ 7 % des enfants de la maternelle de la région n'avaient pas fréquenté régulièrement un service de garde avant leur entrée à la maternelle 5 ans. Les enfants n'ayant pas été gardés sont en proportion plus nombreux à vivre dans un ménage à faible revenu et à avoir des parents sous-scolarisés, des caractéristiques qui sont aussi associées à la vulnérabilité dans le développement des enfants.

Chez les jeunes du secondaire, la situation s'est améliorée à plusieurs égards, notamment en ce qui concerne la consommation de substances psychoactives. Il en va de même pour la proportion de jeunes à risque qui nécessiterait une intervention spécialisée en raison de leurs habitudes de consommation, qui a nettement diminué entre 2010-2011 et 2016-2017. Somme toute, la consommation d'alcool et de drogues chez les jeunes du secondaire demeure néanmoins plus importante dans la région que dans le reste du Québec.

La prévalence des troubles mentaux a presque doublé au cours des dix dernières années chez les jeunes du Québec. Cela s'explique notamment par l'augmentation du nombre de diagnostics du trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH). La région n'échappe pas à cette tendance. Et la prévalence de ce trouble chez les 0 à 24 ans y est d'ailleurs nettement plus élevée qu'à l'échelle québécoise (6 % contre 4 % en 2015-2016).

Plusieurs autres indicateurs témoignent de la dégradation de l'état de santé mentale des jeunes. Dans la région, entre 2010-2011 et 2016-2017, la proportion d'élèves du secondaire déclarant avoir reçu au moins un diagnostic de dépression, d'anxiété ou de trouble alimentaire a augmenté de 11 % à 20 %. Et celle de jeunes se situant au quintile élevé de l'échelle de détresse psychologique a est passé de 17 % à 26 %.

Les états de situation et les portraits réalisés par l'équipe de surveillance de la Direction de santé publique sont également mis à profit pour orienter la prise de décision et soutenir la planification et l'organisation des soins et services.

Tourné vers l'avenir

L'environnement social dans lequel les jeunes évoluent est un facteur important de leur développement. La qualité des relations qu'ils tissent au sein de la famille, avec les amis et à l'école et le soutien sur lequel ils peuvent compter ou non dans ces milieux de vie sont déterminants. De même, le développement et le renforcement des compétences personnelles et sociales des jeunes s'avèrent primordiaux afin d'agir en amont pour prévenir différents enjeux sociaux et de santé. Une action concertée sur ces déterminants fondamentaux de la santé permet de favoriser des choix de vie sains et sécuritaires et renforcer les facteurs de protection qui permettront aux jeunes de se développer en santé et de s'épanouir socialement.

C'est pourquoi il s'avère essentiel de continuer à convier l'ensemble de nos partenaires à s'engager pour maintenir et améliorer la santé de la population régionale, particulièrement celle des jeunes, et d'ainsi agir sur les déterminants de la santé, notamment par la création d'environnements sains et sécuritaires, le développement du potentiel des personnes ainsi que le soutien au développement des communautés composant notre région. Car somme toute, les jeunes de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean représentent environ 18 % de la population régionale.

Mais ils incarnent 100 % de notre avenir.

Annexe I

Dépliant d'information *Équipe intervention jeunesse (ÉIJ)*

Les partenaires du réseau local de services de l'équipe intervention jeunesse (ÉIJ)

- Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Les organismes communautaires jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Les organismes parapublics
- La Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
- La Commission scolaire De La Jonquière
- La Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
- La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
- Les centres de la petite enfance



Centre intégré universitaire
de santé et de services sociaux
du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Équipe intervention jeunesse

**Pour communiquer avec
les coordonnateurs de
l'équipe intervention jeunesse**

02.csssm.ceij@ssss.gouv.qc.ca

Ensemble,
pour des actions
concertées au besoin
des jeunes et de
leur famille.

Pour plus d'information
santesaglac.gouv.qc.ca

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Saguenay–
Lac-Saint-Jean

Québec 

Québec 

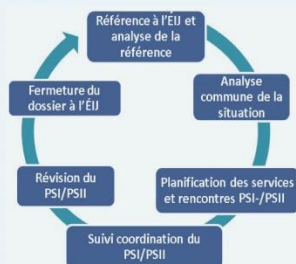
Qu'est-ce que l'ÉIJ?

L'équipe intervention jeunesse veille à ce que les jeunes et leur famille du territoire présentant des besoins multiples et complexes aient accès à une offre de services concertée et de qualité.

Le coordonnateur ÉIJ planifie les services et les actions menant à la réalisation d'un plan de services individualisé (PSI) et intersectoriel (PSII) convenu avec le jeune, sa famille ainsi que l'ensemble des intervenants impliqués dans la situation. Il exerce un rôle de liaison, de médiation et de consultation auprès des différents partenaires du réseau local. Il contribue également au développement des pratiques partenariales au sein du réseau local de services.

Le consentement du jeune et de ses parents est volontaire et obligatoire.

Démarche ÉIJ



SOURCE
Lemay, L., Lambert, H., Bouchard, A., Lamontagne, M. et G. Lévesque (2016).
La démarche de plan de services individualisé (PSI) et intersectoriel (PSII) dans le
contexte des équipes intervention jeunesse (ÉIJ) du Québec.

Critères d'admissibilité à l'ÉIJ

- Jeunes de 0 à 21 ans présentant des besoins multiples et complexes.
- Situation qui requiert plusieurs acteurs de différents établissements ou programmes et nécessitant une coordination de services.
- Besoins ne correspondant pas aux offres de services des établissements (zone grise ou vide de services).
- Résultats des démarches effectuées insatisfaisants en réponse aux besoins du jeune et sa famille.
- Jeunes à risque de compromission.
- Besoin de développer une vision commune de la situation par la coordination de services ou la concertation.

Qui peut référer à l'ÉIJ?

Tout partenaire du réseau local de services peut référer une situation à l'ÉIJ (santé et services sociaux, éducation, communautaire, parents).

Les bénéfices pour les jeunes et leur famille

- Expression et écoute de leurs besoins.
- Implication dans les décisions.
- Meilleure compréhension de leur situation et connaissance du réseau.
- Meilleur accès et continuité des services.
- Partage des rôles et responsabilités de chacun.
- Accès à un intervenant pivot pour l'ensemble de leur situation et leurs besoins.

Les bénéfices pour les intervenants et autres acteurs

- Permet une vision globale des services et une meilleure connaissance des ressources.
- Suscite le partage d'expertise et l'enrichissement des outils d'intervention.
- Permet de travailler en équipe interdisciplinaire vers des objectifs communs.
- Recherche de solutions novatrices et individualisées selon les besoins.

DSMFC - ÉIJ - 06-12-19.pdf

Annexe II

Dépliant d'information *Ensemble c'est mieux*

Lorsque vous faites un signalement, votre motivation première est que vous êtes inquiet et avez besoin d'être rassuré. Il vous arrive également d'être à bout de moyens et de ressources. Il est très frustrant que votre signalement ne soit pas retenu parce que les faits rapportés n'entrent pas dans les balises de la Loi sur la protection de la jeunesse.

Alors les besoins de services de l'enfant concerné et de sa famille ne sont pas satisfaits adéquatement, ce qui entraîne une détérioration de la situation. De plus, le lien de confiance entre vous et la DPJ s'effrite, alors que pour répondre aux besoins des jeunes en difficulté, un travail de partenariat est nécessaire.



Coordonnées pour faire un signalement

Tél. : 418 549-4853,
poste 6308


Coordonnées de l'intervenante-pivot du projet pilote

Michelle Lavoie
Tél. 418 549-4853,
poste 6301
michelle.lavoie.cj02@ssss.gouv.qc.ca

PROJET PILOTE
Partenariat du Centre jeunesse avec
CSSS / Commissions scolaires
CRDITED / CRDP / CRD

*Ensemble,
c'est mieux!*

Guide
à l'intention des professionnels oeuvrant
auprès des enfants et des adolescents



Le Centre jeunesse du
Saguenay-Lac-Saint-Jean

Objectifs du projet

- Améliorer le lien de confiance et le travail de partenariat entre la DPJ et les partenaires;
- Améliorer l'accompagnement des partenaires dans la mise en place de solutions aux impasses rencontrées au cours de leur prestation de services;
- Offrir une réponse plus appropriée aux besoins de service des jeunes et de leur famille.

Partenaires impliqués

Le Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean (intervenants-pivot);

Les intervenants et les autres professionnels des CSSS des secteurs de Chicoutimi-Jonquière-La Bale;

Les intervenants et les autres professionnels des écoles affiliées aux Commissions scolaires des Rives-du-Saguenay et de la Jonquière;

Les intervenants du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Saguenay;

Les intervenants du Centre de réadaptation en dépendance et du Centre de réadaptation en déficience physique.



Le projet vise à intervenir pour les situations de :

- Négligence;
- Mauvais traitements psychologiques;
- Troubles de comportement sérieux.

L'intervenant-pivot du Centre jeunesse peut vous accompagner par un service de :

- Consultation;
- Co-intervention;
- Coaching;
- Participation ponctuelle aux réunions ou PSI/RIJ.

Afin de vous supporter cliniquement dans des situations familiales qui vous inquiètent.

Procédures pour références



- Effectuer un signalement en appelant au 418 549-4853, poste 6306.

Exemples de situations qui pourraient correspondre au projet...

« Mon client ne veut plus collaborer... »

« Je suis inquiète pour l'enfant je ne sais pas quoi faire... »



« J'ai tout essayé, la situation ne change pas. »



« Je ne peux pas croire qu'ils ne retiendront pas mon signalement! »

« L'adolescent refuse de s'impliquer. Ses parents et moi on ne sait plus comment le prendre... »



*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Saguenay-
Lac-Saint-Jean*

Québec 

